

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001268-230

COUR SUPÉRIEURE

Chambre des actions collectives

MARTIN HOGUE

Demandeur

c.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Défenderesse

**DEMANDE POUR PERMISSION DE MODIFIER LA
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER
UNE ACTION COLLECTIVE
(Art. 206, 207 et 585 C.p.c.)**

**À L'HONORABLE MARTIN SHEEHAN, J.C.S., SIÉGEANT DANS LE DISTRICT
JUDICIAIRE DE MONTRÉAL, LE DEMANDEUR EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE
QUI SUIT :**

1. Le 2 octobre 2023, le demandeur Martin Hogue (le « Demandeur ») a déposé une Demande d'autorisation pour exercer une action collective (la « Demande d'autorisation ») contre la Société canadienne des postes (la « Défenderesse »);
2. Dans le cadre de cette Demande d'autorisation, le Demandeur cherche à être nommé représentant pour le compte du groupe suivant :

Toute personne résidant au Québec et ayant une adresse postale et dont les renseignements personnels ont été utilisés sans son consentement par la Défenderesse et ce, à des fins de marketing, le tout depuis le 16 avril 2004.

3. Le 12 octobre 2023, les avocats de la Défenderesse ont notifié leur réponse aux avocats du Demandeur et aucune autre procédure n'a été déposée de part et d'autre à ce jour;
4. Suivant analyse et enquête, le Demandeur et ses avocats souhaitent modifier la définition du groupe pour retirer certains critères qui auraient pour effet de

potentiellement confondre les membres putatifs du groupe quant à leur appartenance à celui-ci ;

5. Ce faisant, le Demandeur propose la définition suivante :

Toute personne résidant au Québec, [...] y ayant une adresse postale et qui y a reçu ou a envoyé du courrier ou des colis par l'intermédiaire de la Société canadienne des postes [...] depuis le 16 avril 2004.

6. Le Demandeur souhaite également apporter des précisions quant au préjudice subi par les membres du groupe pour ainsi faciliter la compréhension de la Demande d'autorisation;

7. Finalement, le Demandeur souhaite ajouter une question à traiter collectivement qui selon-lui fera avancer grandement le débat;

8. Les modifications proposées sont sérieuses, visent à protéger les membres putatifs et ne créent pas une nouvelle demande;

9. L'intérêt des membres putatifs militent en faveur des modifications proposées;

10. Il est dans l'intérêt d'une saine administration de la justice d'autoriser cette demande de modification;

11. La présente demande est bien fondée en fait et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente demande;

AUTORISER le dépôt de la Demande d'autorisation pour exercer une action collective modifiée datée du 18 décembre 2023;

LE TOUT sans frais sauf en cas de contestation.

Montréal, le 18 décembre 2023

Montréal, le 18 décembre 2023

Perrier Avocats

Perrier Avocats
Me Eric Perrier
Me Réjean Paul Forget
Me Francis Thibault-Ménard
Avocats du demandeur
10500, boul. St-Laurent

Fortin Simard, Avocats inc.

Fortin Simard, Avocats inc.
Me Nancy Fortin
Avocats du demandeur
2020, rue André-Labadie, bureau
PH503
Beloeil, Québec J3G0W6

Montréal, Québec H3L 2P4
Tél. : 514 336-2769
Télec. : 514 906-6132
ep@perrieravocats.com
Code d'impliqué : BP2609

Tél. : 450-906-3563
Télec. : 450-906-3564
nfortin@fortinsimardavocats.com
Code d'impliqué : AF2081

DÉCLARATION SOUS SERMENT
(Art. 106 C.p.c.)

Je, soussigné, **Réjean Paul Forget**, avocat exerçant ma profession au 10500, boul. St-Laurent, Montréal, Québec, H3L2P4, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats du demandeur dans la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ



Réjean Paul Forget

Déclaré sous serment devant moi à distance,
À Montréal, le 19 décembre 2023

Véronique Charbon 241830

Commissaire à l'assermentation pour Le
district judiciaire de Montréal,

Subject: Notification par courriel: Hogue c. Postes Canada, 500-06-01268-230, Demande de permission de modifier demande d'autorisation

From: Eric Perrier <notification@perrieravocats.com>

To: Sylvie Rodrigue <vrodrigue@torys.com>,"Cosneau, Cristina" <ccosneau@torys.com>,"Himo, Julie" <jhimo@torys.com>

Cc: Nancy Fortin <nfortin@fortinsimardavocats.com>, Réjean Paul Forget <rpf@perrieravocats.com>, Francis Thibault-Ménard <ftm@perrieravocats.com>

Date Sent: Tuesday, December 19, 2023 10:01:02 AM GMT-05:00

Attachments: demande-permission-modifier-da-hogue-postes-canada-signé.pdf

BORDEREAU D'ENVOI

Notification par courriel (Art. 133 et 134 C.p.c.)

Date et heure d'envoi (l'heure de la transmission apparaît à l'entête du présent courriel)

Expéditeur / From :

Nom / name :	Me Eric Perrier, Perrier Avocats, avocats du demandeur	N/D / O/F:	828-1
Courriel / email:	ep@perrieravocats.com	Courriel de notification:	notification@perrieravocats.com
Télécopieur / fax :	514 906-6132	Téléphone / phone:	514 336-2769

Destinataire(s) / To:

Nom / Name	Cabinet / Firm	Courriel / email
Me Sylvie Rodrigue	Torys	srodrigue@torys.com
Me Julie Himo	Torys	jhimo@torys.com
Me Cristina Cosneau	Torys	ccosneau@torys.com

Nature du document notifié / nature of the notified document

Numéro de cour / court number :	500-06-001268-230
Nom des parties / name of the parties :	Hogue c. Société canadienne des postes
Nature du document / nature of document :	Demande de permission de modifier demande d'autorisation

Information relative au document notifié / information on the notified document

Nom et format du fichier (PDF, JPEG, WAV, XLS ou autre) :	demande-permission-modifier-da-hogue-postes-canada-signé.pdf
Taille du document (nombre de pages excluant le bordereau)	5

Me Eric Perrier, B. Ing.

Perrier Avocats

10500, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) Canada H3L2P4

Tél. : 514 336-2769 Téléc.: 514 906-6132

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2023-PROC-00341934

Date et heure de transmission : 2023-12-19 10:15:13

Numéro de dossier judiciaire : 500-06-001268-230

Titre : Demande de permission de modifier une demande d'autorisation d'exercer une action collective et preuve notification

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre document soit considéré comme reçu à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

No :500-06-001268-230

Cour supérieure

District de Montréal

Martin Hogue

Demandeur

c.

Société canadienne des postes

Défenderesse

Demande de permission de modifier une
demande d'autorisation d'exercer une
action collective

Original

Procureur Code : BP2609

N/D : 828-1

Me Eric Perrier

Perrier Avocats - Attorneys

10500, boul. St-Laurent

Montréal (Québec) H3L 2P4

Tél. : 514 336-2769 poste 201

Fax : 514 906-6132

notification@perrieravocats.com

Domicile élu pour le district de Montréal : Étude
Pietro Macera, huissiers de justice, 530, boul. St-
Laurent, Montréal, Québec, H2Y 2Y9